

Traivarses

sur le goût de la langue

(printemps 2000)

n°1

Quòè qu'a dit ?

J'ai le plaisir de vous présenter quatre feuillets consacrés à la musique la plus communément pratiquée en Morvan et dans le reste du Monde. Cette musique interprétée par l'instrument à vent et à cordes le plus communément répandu chez les bipèdes- saufs les muets bien entendus- c'est la langue. La langue d'ici, à la fois langue vivante et langue de mémoire vive, mais aussi les langues de partout, de partout car il est dit que les cultures régionales ne se sauveront que par la force de leur solidarité.

Pas question donc de se refermer sur notre chauvinisme. Pas question non plus de brader l'immense patrimoine linguistique qui est notre héritage premier.

Ce bulletin fait suite à la revue *Teurlées* dont j'ai eu la responsabilité pendant une quinzaine d'année au sein de *Lai Pouèlée*. Cette association, aujourd'hui dissoute, a légué ses avoirs et ses archives à l'UGMM et à « Mémoire Vive ».

Ces quatre feuillets sont à la fois une invite aux anciens adhérents de *Lai Pouèlée* -abonnés à *Teurlées* - à rejoindre l'UGMM et aux membres de l'UGMM à prendre en compte notre patrimoine linguistique.

L'UGMM est donc désormais membre de Défense et Promotion des Langues d'Oïl, fédération nationale fondée il y a plus de quinze ans et qui rassemble des associations de Bretagne, Champagne, Poitou, Picardie, Normandie, Wallonie... et Morvan. Le Morvan y est représenté par Jean-Claude Rouard, Vincent Belin et moi-même. L'adhésion de l'UGMM à DPLO permettra donc de développer nos échanges inter-régionaux. *I v'en ercauserai ene aute fôès. I vôs sarre brâment lai maingne teurtôs.*

L'Piarrot d' l'Henri,
(Pierre LEGER)

« Traivarses » c'est aussi une nouvelle collection de CD consacrée à notre langue telle qu'elle se vit au présent par la bouche des conteurs, chanteurs et autres causeurs. Le premier titre de cette série sera confié à **Jean-Luc Debard**. Ceux qui connaissent Jean-Luc savent que cette publication sera exemplaire à plus d'un titre. Jean-Luc c'est une énergie, une présence et des racines...des racines qui nourrissent le joyeux tourbillon de ses branches. Par la seule force de la langue, il donne vie, voix et verve à un Auxois-Morvan à la fois intime, ouvert et authentique. La sortie de cet enregistrement est prévue au printemps.

Beaucoup d'autres titres suivront, nous
n'en doutons pas.

LA JUSTICE DES BERGERS

I

A' jeu d'aj'd'heu, golouse ou pas golouse
To't's les mo'teneilles comptant
La peut', la gambi', la fouêrouse :
To't ionz ost fort i'différent
Pourvu qu'all's aingt des patt's, des têtes :
To't c'lai fiant to'jeurs d'tant d'bêtes !

Les liv's diant que dans lai Champagne
A'y'avot deux bons pastoureux
Que champiaingt pou' lai campagne
Deux des d'p'us potelais troupeaux.

Ma's deux aigna'x, poussés d'lai raige
To't d'i co'p v'nant ai s'échaippai
Pou' goûtai d' in aut' héritaige
C'ment des gouormands trop chaits.

Qu'oq' sont don' devenues ces bêtes ?
Voailai nos pastoureux inquiets.
Als en ont pré'que' perdu lai tête...
A'tendant l'nez c'ment des furets.

A' pairtant avou lai cornette,
Aivou des chiens et des bâtons,
Et pu's a'fiant jouer lai musette
Et a queurriant ai pleins poumons.

Point d'aigna'x, ban Dju ! qué coq'luche !
Les aigna'x éteingi b'en contents
D'aivouair brâ'ment joué d'lai queuche
A' deux fidèles surveillants.

Bref, i' pasteur, p'us aidrouait qu'll'aut'e
Va s'fo'rrier dans to's les bo'chons :
L'entend boler, dit in pat'not'e,
Et s'aipreuch' des deux vagabonds.

To't c'ment el bon Pasteur fidèle
Al en prend eugn' ed'sus san dos.
A' rameun' l'aut' ai lai ficelle
Et a s'enr'vin to't pour les bo's.

Ma foué ! A' les fout dans sai bande,
Pensant qu'al's y appartenaint.
Ah ! que sai jouaie étot jar grande !
Lai quoue en cro'lot ai san chien.

Ma' l'aut' barger, l'aireill' baichie,
S'en vint ai l'aivelle en pensant
B'en qu' in berbis que s'ost lâchie
Ç'ost c'ment si al en perdot cent.

V'la qu'aill' enteur' dans in' belle raige
Pa'c'que l'aut' l'aivot filoutai.
Pourtant a ne perd point co'raige :
A' s'en vait drouait a' Jug' de Paix.

II

LE BERGER

I n'seus ran qu'i' gairdû d'mot'neilles
Mossieu ! I' pass' mai vie ai champs
To't en m'graisillant les aireilles
Aivou mon sulot sous les plants.

I n'seus pas pou' c'lai in' bonn' bête
Et i' conna's man cod' pénal.
To't le mond' sait b'en qu'en mai tête
A'yen ai p'us qu' dans i' journal.

I seus, Mossieu, d'forc' sans paireille
Et honnête a' moins a'tant qu' vo's.
Si vo's m'fait's point rend' mes mo't'neilles
Seur'ment qu'i vo's foutrai d'bons co'ps !

LE JUGE

Mon ami, vous pouvez connaître
Le code pénal et civil
Mais, vraiment, je ne puis admettre
Ce plaidoyer par trop viril
Et si...

LE BERGER

... Si vo's v'lez pas vo's taire
Vous fous mon saibot pou' les dents.
'Saivez, quand i'seus en colère
I' seus vif c'ment dix vieux carcans.

I' vo's dis qu'i veut lai justice
Et seurtout qu'on m'rend' mes mo'tons !
Si' en faut fa're l'sacrifice
'Trai, vo's l'jure, en Cassation ! ...

Ce texte, retrouvé grâce à la perspicacité de Gérard Chaventon et de Daniel Raillard est tiré d' un ouvrage intitulé « Poètes humoristiques ». Charles Jaboeuf, est un personnage dont la vie résumée ci-après pourrait donner

lieu à un excellent roman. Le texte morvandiau est reproduit ici sans aucune modification graphique. Je ne vous donne ni traduction, ni glossaire, ni commentaires. Ce sera pour la prochaine fois... avec un nouveau texte inédit. Quant à Jaboeuf si vous avez d'autres pistes, si

Charles Jaboeuf

Cette pièce, caractéristique de la finesse et de la naïveté paysanne, est écrite en patois du Morvan, l'un des moins connus de nos dialectes locaux, l'un des plus originaux et celui qui se rapproche le plus, par sa littérature moderne ; très peu volumineuse d'ailleurs, de la saveur des fabliaux. [...] L'auteur de la Justice des Bergers, Charles Jaboeuf, né à Rouge, près d'Arnay-le Duc (Côte d'Or), le 17 août 1829, eut la vie la plus mouvementée qu'il soit possible d'imaginer. Après ses années de séminaire à Autun (Saône-et-Loire) il renonce à la carrière ecclésiastique et s'embarque à Anvers, à 24 ans, pour l'Amérique. De 1854 à 1860 il séjourne au Mexique (Monterrey et Gadereita- Jimenez), à New-York, New-Brunswick, Baltimore, la Nouvelle-Orléans, Chicago, Yonkers (N. Y.), Montgomery (Alabama), Somerville, Bronwnsville (Texas), etc.... puis à Cuba et dans l'Ouest Canadien. Il publie, pendant ces voyages, ses principales œuvres en anglais. C'est une particularité de cette personnalité curieuse que, français, pratiquant six langues, il écrivit, si peu, dans sa langue maternelle qu'on possède de lui plus de pages en patois morvandiau que de lignes en français. De retour en France, il devient professeur de l'Université, exerce à peine et voyage de nouveau. Il visite l'Angleterre, repart, séjourne à Stettin, à Berlin, puis est nommé professeur de la princesse Marie de Saxe- Altenburg, fille du duc et parente des de Rohan par les femmes. Charles Jaboeuf avait un frère, Pierre (1897-1893), qui fut le précepteur et l'ami des familles de Salvandy, de Reinach-Werth, Boulton de Sarty, etc.. et qui a laissé d'admirables pages philosophiques. [...] Retiré dans son petit domaine de Viscolon, à Voudenay, à 12 kilomètres de sa ville natale, Charles Jaboeuf y mourut en 1891. PRINCIPALES OEUVRES : Louise or The Young French Emigrant, etc, roman (Morgan, Ce Somerville, 1858) ; Ikana, roman (New-Brunswick, 1857) ; Lettre sur les Anglais (1873) ; Lettres sur la Thuringe (1866) ; Essays on Languages; Voyage au Nord du Mexique; Cours de Langue anglaise (Delagrave 1881). etc

Inter-régionales

* « **Caunchounettes** » est un CD de chansons enfantines entièrement en normand. Vous pouvez le commander à l'Ecole de Quettetot 50260 Quettetot (CD 110F / cassette 80F / partitions 40F/ plus port 15F)

* Toujours pour les enfants un CD en platt (parler germanique de Lorraine) intitulé « **Kinner wie die Biller...’s ganze Jahr** » Le CD 100F + 30F de port à l'adresse suivante Bei uns Dahem BP1030 57805 Freyming Merlebach CEDEX

* Encore pour les enfants ! « **Jimmain va à la bannique** » est un livre (avec cassette) en normand (avec traduction... en anglais... pour les lecteurs des îles anglo-normandes) destiné aux enfants de 3 à 8 ans. 15 pages avec de belles illustrations (50F + 5F de

vous connaissez d'autres textes de lui, l'enquête reste ouverte.

port) Hubert Godefroy Musée du Bocage normand Ferme du Boisjungan 50000 St Lô

* Pour tous cette fois : une cassette vidéo des meilleurs conteurs picards « **O vo dvisez-ti in picard ?** » 126 F franco chez Claude Reynier Vidéo 2, allée Champréau 91190 Gif sur Yvette

* Je ne saurais trop vous conseiller le CD posthume de notre regretté ami **André Pacher** qui fut l'un des pionniers en matière de collectage et l'un des fondateurs de l'Union Poitou Charente pour la Culture Populaire (UPCP). Ce disque, intitulé « **Chants de protestation** », très majoritairement en poitevin rassemble essentiellement des chansons portées par la seule voix d'André. Interprétation simple, souvent a capella, mais chargées d'humanité, et de cette sorte de rage qu'il faut porter haut et fort, à bout voix, la culture humiliée des siens. (Ed Métive Maison des Cultures de Pays 1, rue de la Vau St Jacques BP 03 79201 Parthenay)

Paroles d'élus

La signature par la France de la Charte européenne des langues régionales a fait couler beaucoup d'encre en 1999. A ce jour elle n'est toujours pas ratifiée. Les responsables de DPLO ont alors écrit aux élus du Morvan. Voici quelques phrases tirées des réponses reçues.

« Je ne manquerai pas d'être particulièrement vigilant lors du débat que nous aurons au sénat sur

L'application de la Charte des langues régionales, sur laquelle notre pays s'est engagé. » Louis Grillot (Sénateur)

« Vous assurant de toute ma vigilance afin que le morvandiau, ou l'expression bourguignon-morvandiau, soit inscrit sur la liste des langues régionales auxquelles seront appliquées les dispositions adoptées par la France »
François Sauvadet (Député)

« Comme vous le savez, je suis également soucieux de préserver le patrimoine de cette région historique et de développer la culture morvandelle »
André Billardon (Député) (à suivre)

Manifeste

** Le manifeste qui suit a le mérite de faire clairement et précisément le point sur un sujet qui nous est cher. Il a été rédigé par plusieurs universitaires poitevins et picards. Il a été doré et déjà été signé par un bon nombre de leurs collègues, dont quelques morvandiaux des plus éclairés...*

Manifeste des universitaires et des chercheurs en faveur des langues d'oïl

Au moment où l'on débat en France du statut des langues minoritaires et de la place à leur accorder à l'école, dans les médias et dans les institutions, il nous a paru nécessaire, en tant qu'enseignants, chercheurs et formateurs de formateurs et en tant que citoyens, d'attirer l'attention sur le sort de celles que l'on doit appeler les langues minoritaires d'oïl.

Situation actuelle des langues d'oïl

Les langues minoritaires d'oïl, très distinctes du français standard, mais plus proches de lui que l'occitan et le franco-provençal, sont parlées au nord d'une ligne qui part de la Gironde, contourne le Massif Central et va en s'incurvant jusqu'au nord de la Franche-Comté. A l'intérieur de cette aire ont été parlés et écrits, jusqu'à nos jours, des idiomes qualifiés de "patois" par mépris ; leur pratique a été vivement combattue à l'école par une politique systématique d'éradication menée depuis la Révolution Française et surtout la III^e république. Considérés comme un obstacle à la conscience citoyenne, au progrès et à la promotion sociale, les "patois" ont dû leur survie à la solidité des structures de la société rurale (paysans, artisans, pêcheurs, ouvriers des industries locales) et aussi depuis la fin

du XIX^e siècle à l'action d'une minorité cultivée qui a fait connaître et se développer une littérature dans ces différentes langues régionales.

Aujourd'hui, envers et contre tout, ces langues restent vivantes et sont l'objet d'un attachement très fort de nombreux français, même si l'usage de ces parlers est menacé par leur exclusion totale des médias modernes et l'absence d'alphabetisation des enfants dans ces langues. Certes, depuis les lois Deixonne et Haby, certaines facilités ont été accordées dans les textes, une tolérance passive a succédé à la volonté d'éradication, mais l'application des mesures prévues en faveur des langues régionales, en particulier des langues d'oïl, les plus mal perçues, a toujours rencontré une mauvaise volonté, voire une opposition sourde de l'Administration sous des prétextes divers : manque de crédits, complications apportées par l'organisation d'enseignements et d'épreuves facultatives aux examens et concours ou de stages de formation pour les enseignants intéressés, absence d'une demande des familles auxquelles on a appris depuis des générations à mépriser et rejeter leur langue régionale comme inutile et nuisible à l'apprentissage du français. Que sont donc au juste ces "langues d'oïl" ?

Longtemps qualifiées de "patois", c'est-à-dire de langage grossier, en particulier propre aux paysans, ces langues sont en réalité, dès l'origine, les continuatrices régionales du latin tardif, comme l'occitan, le catalan, le corse ou le français et les autres langues romanes, mais non pas du français déformé, comme on l'a trop souvent dit. Elles ont été reconnues comme langues par le rapport Cerquiglini, pour les distinguer des français régionaux et une liste en a été dressée (franc-comtois, wallon, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, bourguignon, morvandiau, lorrain). Signalons à ce propos que celle-ci ne mentionne pas le champenois, et une lettre ouverte à ce sujet a été adressée à Madame la Ministre de la Culture par nos collègues rémois, Henri Bourcelot et Dominique Richard.

Toutes ces langues font l'objet d'un enseignement dans les Universités concernées et dans certains I.U.F.M.. Des descriptions complètes (phonétique, grammaire, lexique) en ont été faites par nos prédécesseurs, nos collègues et/ou par nous-mêmes. Langue du peuple des campagnes jusqu'à nos jours, mais aussi des villes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les parlers d'oïl ont donné naissance à une double culture : une culture orale populaire, contes, légendes, chansons, mais aussi une littérature écrite imprimée dès les XVI^e et XVII^e siècles et illustrée par des oeuvres originales dues aux élites locales (curés, apothicaires, magistrats, avocats, médecins etc...). Depuis la fin du XIX^e siècle la première a d'abord été recueillie soigneusement et étudiée par les folkloristes, les oeuvres de la seconde ont été rééditées et l'une comme l'autre continuent à se

développer, abandonnant le plus souvent, aujourd'hui, les thèmes passésistes pour s'inscrire dans le monde moderne. (à suivre)

* *Le Journal du Centre du 10 juin 1999 a consacré un grand article aux langues régionales et au morvandiau.*

CHARTRE DES LANGUES RÉGIONALES MINORITAIRES

75 langues nominées dont le morvandiau

La France vient de rejoindre le cercle des pays signataires de la charte européenne des langues régionales et minoritaires. Soixante-quinze langues, dont le morvandiau, sont en lice.